

GUIDE D'UTILISATION

Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme

2024



© Joël Bellec



La terre, la mer, l'avenir en commun

[f](#) [in](#) [@](#) [x](#) [v](#) [saintbriec-armor-agglo.bzh](#)



SOMMAIRE

1

Création de compte

2

Saisie CERFA

3

Complétude dossier

4

Télécharger un arrêté

1

Création de compte

1. Je saisis l'adresse du portail
<https://gnau.megalix.bretagne.bzh/sbaa/gnau>
OU
Je clique sur le lien indiqué sur le site internet
de ma commune ou celui de l'Agglomération.



2. Je m'identifie avec mon compte
FranceConnect
OU
Je clique sur
« PAS ENCORE DE COMPTE ? »

3. Je renseigne une adresse mail valide
et un mot de passe.
4. Je reçois un mail d'activation à
l'adresse mail renseignée et je clique
sur le lien.



5. Je saisis les informations demandées et je clique sur « **ENREGISTRER MES MODIFICATIONS** » après chaque étape.

Utilisateur

Informations personnelles

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Civilité*

Nom*

Prénom*

Type de compte Particulier Personne morale

Date de naissance*

Lieu de naissance*

Département de naissance*

Pays de naissance*

Coordonnées

Téléphone

Téléphone fixe

Téléphone mobile

Adresse

Numéro de voie

Nom de la voie

Complément d'adresse

Localité

Code postal

Boîte postale

Cedex



Mon compte est créé



Pour revenir sur la page d'accueil, je clique sur le bouton « **RETOUR** » (en bas à droite).



2

Saisie CERFA

1. Je me connecte via mes identifiants (adresse mail + mot de passe).

Me connecter à mon compte

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour simplifier votre connexion aux services en ligne.

Email

●●●●●●●●

OU

> Mot de passe oublié ?

Connexion

Pas encore de compte ?

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

2. Je sélectionne le type de demande qui me concerne.

FORMULER

UNE DEMANDE D'URBANISME NUMÉRIQUE

Aide à la définition du dossier

Informations sur la saisie de dossier

Demander un rendez-vous

CUa CUB DCC DP DPLT DPMT PA PC PCMI DIA

3. Je sélectionne la commune du projet.

Sélectionner une commune de dépôt de la demande

Binic-Étables-sur-Mer

Hillion

La Méaugon

Lanfains

Langueux

Lantic

Le Faët

Operisville

Plaine-Haute

Plaintel

Plourman

Piédran

Pizuc-L'Hermitage

4. Je saisis les informations demandées.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
cerfa
N° 13404*09

Déclaration préalable Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les déclarations portant sur une construction ou des travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes ou sur un ravalement, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13703. Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, aire d'accueil de gens du voyage...)
- de faible importance soumis à simple déclaration.
- vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante...) ou un changement de destination soumis à simple déclaration.^[1]

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD/AU) disponible sur www.serve-public.fr

1 Identité du déclarant^[2]

Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les aménagements en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ».

Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

1.1 Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : DUPONT Prénom : Martin

Date et lieu de naissance : Date : 1 2 / 1 2 / 1 9 9 2 Commune : Saint-brieuc

Département : 0 2 2 Pays : France

[1] À compter du 1^{er} janvier 2016, le contrôle des changements de destination ne porte pas sur les changements entre sous-destinations d'une même destination prévues à l'article L. 141-2 du code de l'urbanisme. Il n'y a pas de formulaire à remplir dans ce cas.

[2] Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

1 / 19

ACTUALISER LES ERREURS FERMER LA VÉRIFICATION

Début 3 sur 21 Fin

Erreur(s) à corriger 14

- Localisation du terrain : voie ou lieu-dit obligatoire. (T3a)
- Localisation du terrain : localité obligatoire. (T5a)
- Vous devez préciser au moins un aménagement ou une construction pour votre projet. (T6a)
- Références cadastrales / fiche complémentaire : superficie de la parcelle obligatoire. (T10a)
- Paragraphe 3.2 : détenez-vous un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Réponse obligatoire. (T11d)
- Paragraphe 3.2 : le terrain est-il situé dans un lotissement ? Réponse obligatoire. (T12d)
- Paragraphe 3.2 : le terrain est-il situé dans une ZAC ? Réponse obligatoire. (T13d)

IMPORTER LE DOSSIER

EXPORTER LE DOSSIER

VÉRIFIER MA SAISIE

SAUVEGARDER

IMPRIMER LA DEMANDE

RETOUR

Il est possible d'importer un CERFA prérempli au format .pdf directement dans le guichet, en cliquant sur le bouton « **IMPORTER LE DOSSIER** ».

Le bouton « **VÉRIFIER MA SAISIE** » vous aide à identifier les champs et pièces obligatoires.

IMPORTER LE DOSSIER

VÉRIFIER MA SAISIE

5. Je m'assure que toutes les pièces complémentaires de mon dossier sont renseignées selon les cas.

▲ Pièce(s) à fournir 1

Vérifiez bien les pièces facultatives à fournir. Au besoin, contactez le service instructeur de votre mairie avant transmission de votre demande. (P4c)

▲ Information(s) à vérifier 5

- Références cadastrales / fiche complémentaire : pas de section de la parcelle saisie. (T8a)
- Références cadastrales / fiche complémentaire : numéro de la parcelle obligatoire. (T9a)
- Paragraphe 6 : aucune information pour l'application d'une législation connexe. (X1b)
- Saisie exclusive dans un tableau des surfaces 5.3 ou 5.4 (W1b)
- Paragraphe 7 : aucune indication concernant la participation pour voirie et réseaux. (V1d)

6. Je coche les cases correspondantes et j'importe les fichiers demandés.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une déclaration préalable

Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis

① Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre déclaration et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.
Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre déclaration, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de déclaration et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme.
Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.
Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir deux dossiers complets dans le cas général. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si votre projet est situé dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national...)¹. Chaque dossier doit comprendre un exemplaire du formulaire de déclaration accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre demande, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R. 423-2 a) du code de l'urbanisme]. En outre, deux ou cinq exemplaires supplémentaires des pièces DP1, DP2, DP3 et DP10, doivent être fournis, quand ces pièces sont nécessaires à l'instruction de votre demande, afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art. A. 431-9 et A. 441-9 du code de l'urbanisme].

⚠ Toutes les pièces ne sont pas à joindre systématiquement pour tout projet soumis à déclaration préalable. Seule la pièce DP1 (plan de situation) est à joindre obligatoirement, dans tous les cas.

1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
<input checked="" type="checkbox"/> DP1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 2 exemplaires supplémentaires

2 Pièces complémentaires

① À joindre si votre projet porte sur des constructions

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
<input checked="" type="checkbox"/> DP2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R. 431-36 b) du code de l'urbanisme]. À fournir si votre projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante (exemples : véranda, abri de jardin...)	1 exemplaire par dossier + 2 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> DP3. Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain [Art. R. 431 10 b) du code de l'urbanisme]. À fournir si votre projet modifie le profil du terrain (exemple : piscine enterrée)	1 exemplaire par dossier + 2 exemplaires supplémentaires

[1] Vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

18 / 19

7. Je clique sur l'onglet transmettre ma demande et je reçois instantanément un accusé d'enregistrement par mail.

JOINDRE - LES FICHIERS ACCEPTÉS : CARTES DE SEULES FICHIERES

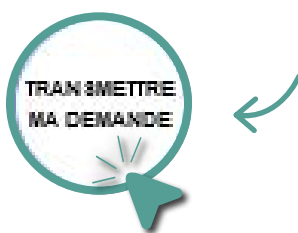
Formats de fichier acceptés : PNG, JPG, JPEG, PDF, ZIP, SWF, BAK, TXT
Formats supplémentaires acceptés pour les pièces "AUTRE" : DOC, DOCX, XLS, XLSX, ZIP
Au-delà, le fichier ajoute sera l'objet d'une compression automatique.

DP1. Un plan de situation du terrain

DP2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions

Transmettre ma demande

IMPRIMER LE DOSSIER
EXPORTER LE DOSSIER
VÉRIFIER LA SAISIE
SAUVEGARDER
TRANSMETTRE MA DEMANDE
RETOUR

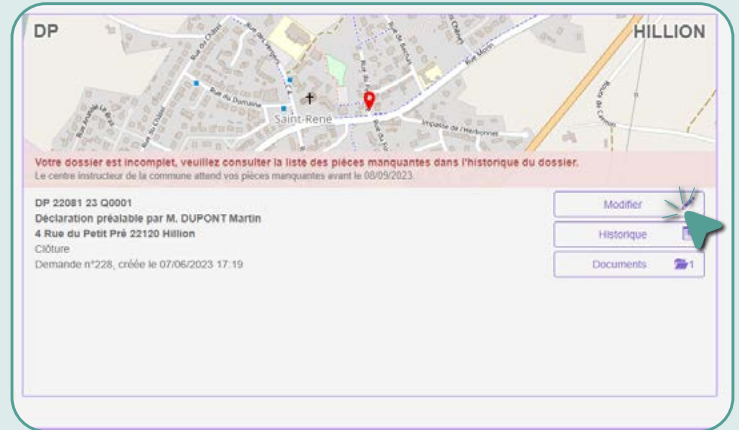


Mon dossier est transmis au service instructeur

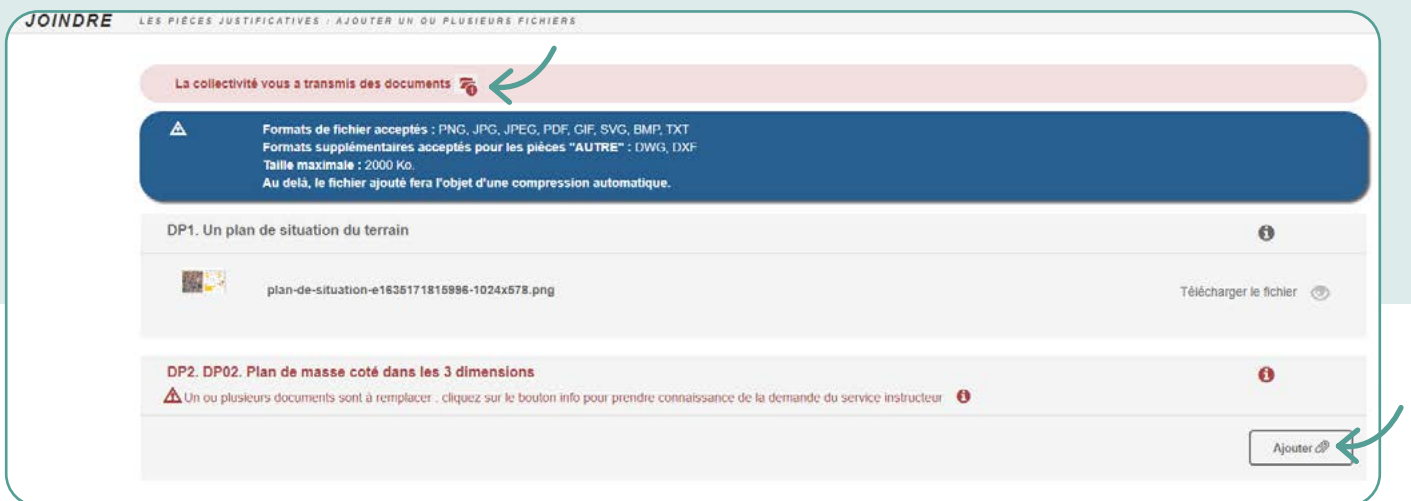
3

Complétude de dossier

1. Dans le cas d'un dossier incomplet, un mail vous est envoyé par le service instructeur qui vous informe d'une pièce et / ou information manquante.
2. Je me connecte sur mon espace personnel pour compléter mon dossier.
3. Je sélectionne le dossier qui a fait l'objet de demande de pièces complémentaires et je clique sur modifier.



4. Je consulte le courrier d'incomplet en cliquant sur l'icône document.



5. Je prépare les pièces demandées et je les importe dans le guichet en cliquant sur « AJOUTER ».
6. Je finalise ma démarche en cliquant sur l'onglet transmettre ma demande. Je reçois instantanément un accusé d'enregistrement électronique sur ma boîte mail.



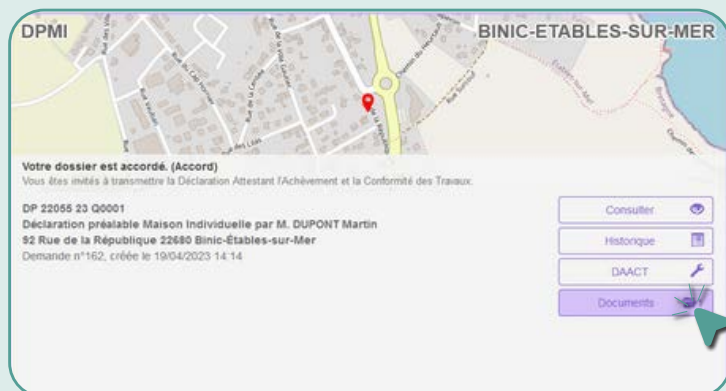
Les pièces demandées sont transmises au service instructeur

TRANSMETTRE
MA DEMANDE

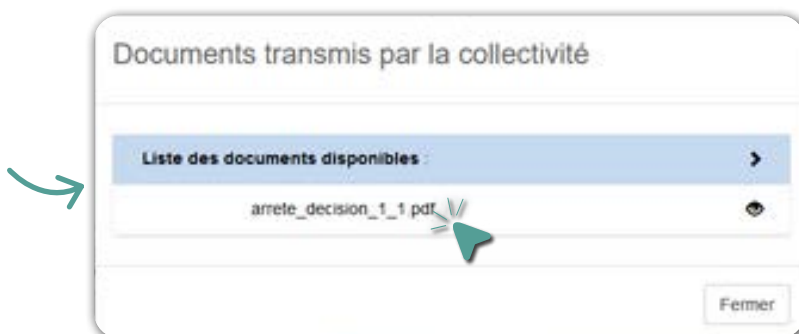
4

Récupérer l'arrêté sur le portail

1. Je vérifie ma boîte mail dans le cas où le service instructeur m'informe que mon dossier a été instruit et qu'une décision est prise.
2. Je me connecte sur mon espace personnel.
3. Je sélectionne mon dossier et je clique sur l'icône « **DOCUMENT** ».



4. Je consulte mon arrêté ou je le télécharge.



Je peux également déposer sur la plateforme ma DOC et/ou ma DAACT. Pour ce faire, je clique sur l'onglet correspondant.



J'ai récupéré l'arrêté

Pour plus d'infos et/ou d'assistance, vous pouvez contacter le service urbanisme de votre commune.